

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Melissa D'Aoust](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5a8b8dee003b5206e12aff60>

Date d'obtention : 2024-04-25 13:37:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, je n'ai pas effectué la mise en scène 2, et ce, en fonction de la mise en situation effectuée lors de la formation en présentielle du 16 avril dernier. Résumé: Rencontrer les personnes avec bienveillance et expliquer les étapes du protocole- suivre les étapes du protocole SEXTO indiqué dans le document pour au final, communiquer avec le service de police. Ne pas l'effectuer lorsque l'instigateur semble malveillant et communiquer aussitôt avec le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Suivre le protocole SEXTO est clair et facilitant pour l'intervention. Tout simplement suivre les étapes avec la victimes, les témoins et l'instigateur lorsqu'il n'est pas malveillant. Et puis...Ne pas répondre aux questions des journaliste! Quant aux parents, aux gens qui ne sont pas de l'École, les référer au service de police directement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, lorsque nous nous apercevons que l'instigateur est malveillant, ne pas effectuer le protocole et confisquer l'appareil concerné.